

opusdei.org

## **Des ressources à votre disposition #3 !**

Vous avez l'habitude de fréquenter ce site, et pourtant vous n'en connaissez peut-être pas encore tous les secrets... Focus sur la rubrique Causes de canonisation.

26 mars 2023

Saint Josémaria, bienheureux Alvaro, bienheureuse Guadalupe, Tomas et Paquita Alvira et tant d'autres : vous avez l'habitude de prier et de confier vos intentions aux fidèles de l'Opus Dei dont les causes de béatification

ou de canonisation sont en cours ?  
N'hésitez pas à consulter les pages  
qui leur sont dédiées. Vous y  
retrouverez, pour chacun : la prière  
d'intercession, un résumé de leur vie,  
des récits de faveurs, des photos, des  
vidéos, etc.

. Bienheureux Alvaro del Portillo

. Bienheureuse Guadalupe Ortiz de  
Landazuri

. Vénérable Isidoro Zorzano

. Vénérable Montse Grases

. Tomás et Paquita Alvira

. Toni Zweifel

. José Maria Hernandez Garnica

. Ernesto Cofiño Ubico

. Couple Ortiz de Landazuri

## **. Dora del Hoyo**

## **. Don José Luis Muzquiz**

Nombreuses sont aujourd'hui les personnes témoignant avoir reçu des faveurs par l'intercession d'un des fidèles de la Prélature dont la cause de canonisation est en cours. Si, vous aussi, vous souhaitez partager une faveur reçue, n'hésitez pas à vous rendre sur cette page ou à utiliser l'un des formulaires suivants :

- Bienheureux Alvaro del Portillo
- Vénérable Montse Grases
- Le couple Alvira
- Vénérable Isidoro Zorzano
- José María Hernández Garnica
- Toni Zweifel
- Guadalupe Ortiz de Landázuri

- Couple Laura et Eduardo Ortiz de Landazuri

- Ernesto Cofiño

Les récits seront remis au bureau en charge de la Cause des saints. Si vous le souhaitez, le texte peut être rendu public sur ce site ou d'autres supports. La publication des faveurs contribue à diffuser leur dévotion et leur renommée de sainteté.

.....

pdf | document généré  
automatiquement depuis [https://  
opusdei.org/fr-cm/article/des-  
ressources-a-votre-disposition-3/](https://opusdei.org/fr-cm/article/des-ressources-a-votre-disposition-3/) (17  
juin 2025)